

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 8 NOVEMBRE 2021.**

Nos Réf. : PC.AB.

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE 8 NOVEMBRE.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARBENT (AIN) DUMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN SESSION ORDINAIRE A LA MAIRIE,  
Sous la Présidence de Monsieur CRACCHIOLO Philippe, MAIRE d'ARBENT,

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames ROBIN Chantal, BRENET-GRANDET Corinne, MARET-GUELPA Aline, EUDIER Agnielle, DURAFFOURG Yvonne, MARET Delphine.

Messieurs CRACCHIOLO Philippe, FLAGEOLLET Jean-Pierre, DESSORS Stéphane, SOUAKER Mohamed, CAVAZZA Guy, BENSALÉM Mourad, DELSIGNORE Raymond, BLONDEL Jérôme, DELALANDE Claude, MARTIN Philippe.

Madame DURET Isabel a donné pouvoir à BRENET GRANDDET Corinne,  
Madame GROSSET Christiane a donné pouvoir à DURAFFOURG Yvonne,  
Madame FLORE Carmen a donné pouvoir à ROBIN Chantal,  
Monsieur GERVASONI Dominique a donné pouvoir à MARTIN Philippe.

**ABSENTS :** BEUCHOT Anny, FLORE-EVARD Virginie, FANNI Alexis.

Madame MARET-GUELPA Aline a été nommée Secrétaire de Séance.

Le Compte-rendu de séance du Lundi 19 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

**POUVOIRS DU MAIRE**

Monsieur le Maire rend compte de l'utilisation de la Délégation des Pouvoirs qui lui a été conférée par le Conseil Municipal dans sa délibération du 8 juin 2020, il a pris les décisions suivantes :

Ecrans pour les salles de réunion : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une commande de trois téléviseurs 65 pouces et un téléviseur 55 pouces, avec la pose dans les trois salles de réunion et la mise en route, a été passée auprès de l'entreprise CINEPARTS pour 8 185 € HT. Ces écrans permettront la présentation d'informations et de documents à l'assemblée lors des réunions de travail ou des séances de conseil municipal.

## COMMUNICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2020 DE H.B.A.

Conformément à l'article L5211-39 du CGCT, Monsieur le Maire communique et commente le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Haut Bugey Agglomération pour l'année 2020 au Conseil Municipal en séance publique.

Ce rapport est remis à chaque membre du Conseil Municipal, il récapitule l'ensemble des actions conduites et réalisées par Haut Bugey Agglomération au titre de l'année 2020 dans ses domaines de compétence.

Après avoir entendu les commentaires de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, prend connaissance du rapport d'activité de l'exercice 2020 de la Communauté d'Agglomération, Haut Bugey Agglomération.

## PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que tous les agents publics, fonctionnaires et agents contractuels, bénéficient d'un Compte Personnel Formation (CPF). Le compte personnel formation se substitue au droit individuel à la formation (DIF). Il permet aux agents d'acquérir des droits à la formation dans la limite de 150 heures. Les agents publics peuvent accéder à toute action de formation ayant pour objet l'acquisition d'un diplôme, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle.

Ils peuvent donc solliciter leur CPF pour :

- le suivi d'une action de formation visant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification,
- le suivi d'une action inscrite au plan de formation ou dans l'offre de formation d'un employeur public,
- le suivi d'une action proposée par un organisme ayant souscrit aux obligations de déclarations prévues par le code du travail.

Monsieur le Maire indique que le décret du 6 mai 2017 précise les conditions et modalités d'utilisation du CPF et prévoit notamment que la prise en charge des frais pédagogiques et des frais occasionnés par le déplacement des agents à cette occasion peut faire l'objet de plafonds déterminés par l'assemblée délibérante. Il propose que la collectivité prenne en charge 80 % des frais pédagogiques et frais annexes, lorsque la formation suivie est à l'initiative du salarié. Les 20 % restants étant à la charge du salarié demandeur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de limiter à 80 % la prise en charge par la collectivité des frais pédagogiques et des frais annexes, se rattachant à la formation demandée par l'agent et suivie au titre du compte personnel de formation ;

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une collectivité territoriale.

Notre collectivité peut décider de recourir à cette formation en alternance et cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage au sein du personnel. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition par l'apprenti des compétences correspondant à la qualification recherchée ou au titre ou au diplôme préparé par ce dernier.

Le maître d'apprentissage disposera pour exercer cette mission du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (C.F.A).

Par ailleurs, les collectivités territoriales n'étant pas assujetties au versement de la taxe d'apprentissage, elles prennent en charge le coût de la formation de l'apprenti en CFA.

Enfin, ce dispositif s'accompagne d'exonérations de charges patronales et de charges sociales (et d'aides du FIPHFP, le cas échéant).

Après vérification des conditions d'accueil de l'apprenti, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de conclure pour la rentrée scolaire 2021-2022 le contrat d'apprentissage suivant :

<b>Service d'affectation</b>	<b>Diplôme préparé</b>	<b>Durée de la formation</b>
<i>Espace vert</i>	<i>CAP</i>	<i>2 ans</i>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

### MODIFICATION DES EFFECTIFS-CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il lui revient de délibérer sur le tableau des emplois de la commune.

Compte tenu des promotions internes et afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année lors de la réunion du Comité Technique Paritaire, il est proposé de créer les postes suivants :

- \* 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe.
- \* 1 poste d'Agent de Maîtrise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'adopter la création des emplois ainsi proposés et dit que le tableau des emplois est modifié comme suit :

- \* 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022
- \* 1 poste d'Agent de Maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022

### ACQUISITION DES PARCELLES AB130 ET AB264

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Claude CHENE, domicilié au 80 chemin de la Mine-Soblay 01160 Saint Martin du Mont est propriétaire et vendeur de deux parcelles sur la commune d'Arbent : une maison d'habitation sur trois niveaux sur la parcelle AB130 de 31 m<sup>2</sup> et un jardin sur la parcelle AB264 pour 20 m<sup>2</sup>.

Cette acquisition immobilière permettrait de finaliser la maîtrise foncière engagée par la municipalité depuis de nombreuses années entre le bâtiment de la mairie et l'église.

La municipalité a fait évaluer les biens par l'étude de Maître Coiffard. L'estimation proposée va de 40 000 à 45 000 €. Dans son courrier du 28 septembre dernier, Monsieur CHENE nous propose les deux parcelles au prix ferme de 50 000 €.

VU l'évaluation notariale du 16 mars 2021,

VU la proposition de prix de vente de Monsieur CHENE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir au prix de 50 000 € les parcelles AB130 de 31 m<sup>2</sup> et AB264 de 20 m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Claude CHENE.

### ATTRIBUTION D'UNE RECOMPENSE AUX BACHELIERS 2021

Madame Chantal ROBIN, Adjointe déléguée aux Affaires Scolaires, expose à l'Assemblée le projet d'allouer une récompense aux bacheliers 2021 avec mention Bien et Très Bien, domiciliés avec leur famille à Arbent.

Nom	Prénom	Adresse	Spécialité	Mention	Prix
BRONSARD	Valentin	38 rue du Général De Gaulle	Bac Pro	Très Bien	200 €
RODRIGUES	Anthony	22 rue des Ormes	Bac Général	Très Bien	200 €
YALCIN	Sergen	4 rue du Planet	Bac Techno.	Bien	100 €
CHALA	Mohamed	17 B impasse des Mésanges	Bac Général	Bien	100 €
MOUSAOUI	Anissa	17 rue du Général De Gaulle	Bac Général	Bien	100 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide la liste des lauréats 20201 conformément au tableau ci-dessus et dit que la valeur de la récompense est fixée à 100 € pour la mention Bien et à 200 € pour la mention Très Bien.

### **DECISIONS MODIFICATIVES AUX BUDGETS**

Monsieur Le Maire expose aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de prendre des décisions modificatives au Budget général et au Budget Salles Municipales sur l'exercice 2021.

Monsieur CRACCHIOLO explique que :

- il va falloir payer l'étude commandée pour l'aménagement du quartier bas du Planet pour 7 740 €.
- il y lieu de compléter la ligne budgétaire affectée au système de téléphonie et d'écran vidéo pour la mairie.
- il faut augmenter le poste des contributions pour le redressement des finances publiques
- il y a lieu d'ajuster les lignes budgétaires des frais de fonctionnement afin d'enregistrer les produits irrécouvrables donnés par le comptable public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte la décision modificative N°1 sur l'exercice 2021 du Budget général et la décision modificative N°1 sur l'exercice 2021 du Budget Salles municipales.

### **ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les tableaux transmis par le Trésorier Principal, résumant les divers produits dont il n'arrive pas à obtenir le recouvrement, ainsi que les créances éteintes qui restent valides.

VU les pièces portées sur les états des produits irrécouvrables et considérant que ces sommes seront prises en compte sur les budgets respectifs de l'exercice 2021 soit :

- 4,05 € pour le Budget Principal.
- 84,97 € pour le budget Salles Municipales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de porter ces sommes en non-valeur.

### **SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUX DAHUTS D'ARBENT**

Monsieur Stéphane DESSORS, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative et aux Sports, présente à l'Assemblée la proposition de subvention complémentaire de 3 000 € à titre exceptionnel pour financer les charges sur salaires durant la période Covid pour l'exercice 2021 à l'association des Dahuts d'Arbent.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

### **CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que la Convention territoriale globale (CTG) remplace les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). C'est un nouveau contrat d'engagement plus ambitieux entre la Caf et les collectivités territoriales car il se propose de couvrir tous les champs d'intervention de la Caf en matière de service aux familles. Il part d'un diagnostic partagé. C'est une démarche partenariale de co-construction d'un projet global de territoire. Elle permet de renforcer le partenariat avec la collectivité locale dans des champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits ...

Cette convention devient le contrat d'engagement politique entre la Caf et la collectivité pour maintenir, améliorer et développer une offre de service de qualité en direction des familles

sur l'ensemble du territoire, en renforçant la cohérence, la lisibilité, l'efficacité et la coordination des actions menées.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention en collaboration avec la Communauté d'agglomération du Haut Bugey et d'autres communes, et avec la Caisse d'Allocations Familiales.

### **PLAN DE RELANCE DE L'ETAT, RENOUELEMENT FORESTIER**

Madame MARET-GUELPA Aline, conseillère déléguée à la forêt, informe l'assemblée que dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat programme 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

En Auvergne-Rhône-Alpes, l'ONF en tant que chef de fil a porté un dossier global de candidature pour les forêts des collectivités en partenariat avec l'association des Communes forestières

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable peut demander à bénéficier d'une subvention. Elle peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers ayant subi des dommages causés par les sécheresses des années 2018, 2019 et 2020 ou des crises sanitaires liées :

- ⇒ soit par plantations et enrichissements.
- ⇒ soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détournage par éclaircie à bois perdu) ou régénération naturelle.

Si elle le souhaite, la commune pourra confier la réalisation des travaux à l'ONF, dans le strict respect de la commande publique.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de déposer une demande d'aide de l'Etat de 11 900 € au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des discussions sont en cours avec des acquéreurs pour le bâtiment de l'ancienne poste d'Arbent et les locaux loués au groupe Solid'AIRE. Une estimation du bâtiment de l'ancien bureau de Poste a été faite par le service des Domaines et par une agence immobilière locale. La commune attend la confirmation du futur acheteur sur le prix proposé. Concernant les bâtiments AIRE, l'association locataire souhaite emprunter pour acheter les murs à la commune d'Arbent et faire ainsi l'économie de loyers conséquents versés à fond perdu. Le prix de vente demandé à AIRE correspond au prix d'acquisition des bâtiments, plus le coût des travaux réalisés à ce jour, moins les subventions obtenues pour tous ces aménagements. Ce montage a été validé par les services de l'Etat et par les services fiscaux locaux. La commune attend l'évaluation des bâtiments AIRE effectuée par les services des Domaines afin de finaliser ce projet très rapidement.

Monsieur le Maire précise que la commune est toujours en négociation avec le groupe Grosfillex pour des échanges de terrains. En effet, le groupe cherche aujourd'hui à structurer son patrimoine foncier autour de l'usine de production. Pour information, Monsieur le Maire annonce que Grosfillex a gagné dernièrement ses recours auprès du Tribunal Administratif contre H.B.A. pour le déclassement de certaines de ses propriétés.

Concernant le quartier bas du Planet, des aménagements extérieurs avec la création d'aires de jeux et de parking seront réalisés en 2022 aux abords du City Stade. Une partie des locaux situés au rez de chaussée d'un des immeubles propriété de Dynacité seront réhabilités et aménagés avec le soutien financier du propriétaire pour accueillir une annexe du Centre Social d'Arbent.

Monsieur le Maire signale à l'assemblée que les travaux de la rue de l'Embouteillou vont se terminer. Dans la continuité de cet aménagement, la commune projette de refaire les vestiaires de l'USAM puis la rue Labourier qui les dessert.

Il est présenté aux membres du conseil un courrier écrit par Dominique GERVASONI. Le courrier est distribué à tous les conseillers et Monsieur le Maire précise qu'une réponse sera donnée à son auteur en présence de celui-ci au prochain conseil municipal.

La limitation de vitesse a été relevée de 50 à 70 km/h entre le rond-point de Géant et celui du cimetière. Sur cette portion, la ligne blanche continue remplace la ligne en pointillée. Ce relèvement est justifié par le fait qu'il n'y a pas d'habitation proche de la voie hormis la sortie des usines Grosfillex.

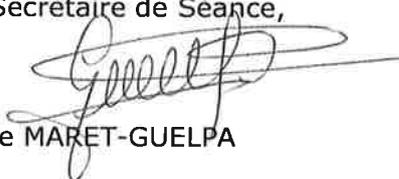
Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'un projet d'étude de travaux sur la rue des Scieries avec des aménagements pour ralentir la vitesse sans pénaliser le trafic important des poids lourds, sera engagé l'année prochaine avec le département de l'Ain pour une réalisation en 2023.

Les membres du conseil municipal, adhérents dans les diverses associations locales subventionnées par la commune, sont invités à se faire connaître auprès de Monsieur le Directeur Général des Services afin de ne pas participer au vote des subventions aux associations dont ils sont membres.

La séance est levée à 20 heures.

Le Secrétaire de Séance,

Aline MARET-GUELPA



Pour Extrait Conforme.  
Le Maire,

Philippe CRACCHIOLO

